



Direction des affaires
internationales

CONTRAT PEDAGOGIQUE

Convention bilatérale

LEARNING AGREEMENT

Bilateral agreement

A renvoyer 2 semaines maximum après le début des cours à : outgoing@u-paris2.fr

To be sent by e-mail no later than 2 weeks after the beginning of classes.

Données personnelles :

NOM (Surname):

Prénom (First name):

Matricule (Student ID):

E-mail (email address):

Information pédagogique:

Filière à Panthéon-Assas (Field of study):

Droit
(Law)

Sciences économiques
(Economics)

Science politique
(Political science)

Info-Com
(Communication)

**Sciences du
management**
(Management/business)

Information mobilité :

Université d'accueil (Host University):

Durée du séjour (Study period):

Semestre 1 (first semester)

Semestre 2 (second semester)

Année académique (Full academic year)

Du (From) : ____/____/____ **Au** (To) : ____/____/____

CONSIGNES A RESPECTER

Choix de Matières :

Les choix de matières que vous indiquez sont **définitifs** et représentent votre contrat pédagogique pour établir la **reconnaissance académique des études** que vous avez effectuées à l'étranger.

Chaque modification doit être approuvée **par l'Université d'accueil et par l'Université Paris-Panthéon-Assas**. *Any changes regarding your selection of courses must be approved by the Host University and by Paris-Panthéon-Assas University.*

Equivalence du nombre de crédits académiques :

La correspondance entre le nombre de crédits européens (ECTS) et le nombre de crédits étrangers propres à votre université d'accueil, s'établit grâce à une quantité horaire de cours par semaine.

Ainsi, vous devez suivre environ 20 heures de cours par semaine.

Signature du contrat pédagogique :

Vous devez impérativement, **envoyer votre contrat pédagogique au Pôle Mobilité** dans les délais impartis et le faire **signer par les différentes parties**.

